

## Prime d'activité : calculez vos droits

La prime d'activité remplace désormais la prime pour l'emploi et la part activité du RSA. Elle concerne plus de 5,6 millions de personnes.

Exit la prime pour l'emploi, bonjour la prime d'activité ! Elle est versée par les Caisses d'allocations familiales (Caf), à compter de ce mois-ci, aux travailleurs de plus de 18 ans gagnant moins de 1 500 € nets par mois (personne seule sans enfant). Les actuels bénéficiaires du RSA qui travaillent en bénéficieront automatiquement. Il est possible de faire ses simulations sur le site de la Caf ([www.caf.fr](http://www.caf.fr)) ou sur celui de la Mutualité sociale agricole ([www.msa.fr](http://www.msa.fr)).

### Des minima sociaux revus

Il s'agit de la refonte des minima sociaux destinés aux personnes qui travaillent, c'est-à-dire de la prime pour l'emploi (un crédit d'impôt sur le revenu pour les ménages à bas revenus) et du RSA activité (une prestation pour les travailleurs pauvres). Ces deux prestations s'articulaient mal entre elles et faisaient l'objet de critiques (effet décalé dans le temps, saupoudrage, faible taux de recours...).

### Montants divers selon les situations

La prime d'activité est versée aux salariés et travailleurs indépendants. Son montant est calculé en fonction de la composition et des ressources du foyer (contrairement à la prime pour l'emploi, calculée et versée par personne). Elle est versée chaque mois : les bénéficiaires doivent déclarer tous les trois mois leurs revenus du trimestre précédent.

Le ministère des Affaires sociales a donné quelques exemples :

- Un célibataire, sans enfant, dont le salaire est de 1 300 € net par mois, sans autres ressources, percevra 97 € par mois.
- Un couple, avec deux enfants à charge, dont les revenus mensuels correspondent au Smic (1 135 € nets par mois), percevra environ 240 € par mois.
- Un parent isolé, avec un enfant de

**Demande de Prime d'activité**

► votre demande directement en ligne sur [Caf.fr](http://Caf.fr) ou [msa.fr](http://msa.fr)  
en lettres majuscules et avec les accents.

► Votre conjoint  
 Madam  
Nom de famille : Rogeon  
Prénom : Joliette  
Date de naissance :  
Lieu de naissance :  
Ville :  
Ou pays :  
Nationalité :  
 Française  
\* Voir liste  
Date d'entrée en France :  
Date de départ de France :  
résidez à l'étranger

Département : 35

Suisse  Autre

*S'ils effectuent leurs démarches avant le 31 mars, les bénéficiaires pourront percevoir leur prime avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier.*

plus de 3 ans, qui perçoit, par mois, un salaire de 1 500 € nets et une pension alimentaire de 100 €, recevra 183 € par mois.

- Un couple, l'un à temps plein au Smic, l'autre à mi-temps au Smic, percevra, en plus de ses allocations logement, 80 € par mois.

- Une personne handicapée seule, travaillant en milieu ordinaire, avec un salaire de 800 € nets par mois et qui perçoit une allocation adulte handicapé (AAH) de 231 €, percevra 136 € mensuels.

### 1,5 million de ménages concernés

Selon la ministre des Affaires sociales, la prime d'activité a été versée, pour la première fois, le 5 février, à 1,5 million de ménages aux revenus modestes. Cela représente 2 millions de travailleurs, dont 225 000 jeunes de moins de 25 ans. Comparé aux personnes qui percevaient le RSA activité, c'est 700 000 bénéficiaires de plus.

### Faire sa demande avant fin mars

Près de la moitié des personnes éligibles ont déjà fait leur demande de prime. Ceux qui n'ont pas encore effectué ces démarches pourront percevoir leur prime avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier, s'ils la demandent avant le 31 mars.

En partenariat avec



**lafinancepourtous.com**  
LE SITE PÉDAGOGIQUE SUR L'ARGENT ET LA FINANCE

→ Retrouvez  
tous nos articles,  
actualités et décryptages !